

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 26

Artikel: Jean-Jacques au Pays de Vaud : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

JEAN-JACQUES AU PAYS DE VAUD

II

A Assens.

Du temps de Rousseau, il n'y avait pas d'église catholique à Lausanne. La plus proche se trouvait à Assens. C'est là qu'allait à la messe le futur auteur de la *Profession de foi du vicaire savoyard*, qui se donnait alors pour un musicien de Paris.

Les dimanches, quand il faisait beau, j'allais à la messe à Assens, à deux lieues de Lausanne. Je faisais ordinairement cette course avec d'autres catholiques, surtout avec un brodeur parisien dont j'ai oublié le nom. Ce n'était pas un Parisien comme moi, c'était un vrai Parisien de Paris, un archi-Parisien du bon Dieu, bon homme comme un Champenois. Il aimait si fort son pays qu'il ne voulut jamais douter que j'en fusse, de peur de perdre cette occasion d'en parler. M. de Crouzaz, lieutenant baillival, avait un jardinier de Paris aussi, mais moins complaisant et qui trouvait la gloire de son pays compromise à ce qu'on osât se donner pour en être lorsqu'on n'avait pas cet honneur. Il me questionnait de l'avis d'un homme sûr de me prendre en faute, et puis souriait malignement. Il me demanda une fois ce qu'il y avait de remarquable au Marché-Neuf. Je battis la campagne, comme on peut croire. Après avoir passé vingt ans à Paris, je dois à présent connaître cette ville ; cependant, si l'on me faisait aujourd'hui pareille question, je ne serais pas moins embarrassé d'y répondre ; et de cet embarras on pourrait aussi conclure que je n'ai jamais été à Paris.

A Vevey.

Comme mes écoliers (à Lausanne) ne m'occupaient pas beaucoup, je fis à Vevey une promenade de deux ou trois jours, durant lesquels la plus douce émotion ne me quitta point. L'aspect du lac de Genève et de ses admirables côtes eut toujours à mes yeux un attrait particulier que je ne saurais expliquer, et qui ne tient pas seulement à la beauté du spectacle, mais à je ne sais quoi de plus intéressant qui m'affecte et m'attendrit... Dans ce voyage de Vevey, je me livrais, en suivant ce beau lac, à la plus douce mélancolie ; combien de fois, m'arrêtant pour pleurer à mon aise, assis sur une grosse pierre, je me suis amusé à voir tomber mes larmes dans l'eau !

J'allai à Vevey loger à la Clé ; et pendant deux jours que j'y restai sans voir personne, je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages, et qui m'y a fait établir enfin les héros de mon roman (*La Nouvelle Héloïse*). Je dirais volontiers à ceux qui ont du goût et qui sont sensibles : Allez à Vevey, visitez le pays, examinez les sites, et dites si la nature n'a pas fait ce beau pays pour une Julie, pour une Claire, et pour un Saint-Pierre ; mais ne les y cherchez pas.

A Clarens et Montreux.

Extrait d'une lettre de Saint-Pierre à milord Edouard (*Nouvelle Héloïse*) :

... Savez-vous en quoi Clarens me plaît pour lui-même ? C'est que je m'y sens vraiment à la campagne, et que c'est la première fois que j'en ai pu dire autant. Les gens de ville ne savent point aimer la campagne ; ils ne savent pas même y être ; à peine, quand ils y sont, savent-ils ce qu'on y fait. Ils en dédaignent les travaux ; les plaisirs ils les ignorent ; ils sont chez eux comme en pays étranger ; je ne m'étonne pas qu'ils s'y déplaisent. Il faut être villageois au village, ou n'y point aller, car qu'y va-t-on faire ? Les habitants de Paris qui croient aller à la campagne, n'y vont point ; ils portent Paris avec eux...

C'est aux Crêtes, au-dessus de la gare de Clarens, que la tradition place les fameux Bosquets de Julie de la *Nouvelle Héloïse*.

De Montreux, Rousseau dit qu'elle est « une commune assez riche à elle seule pour entretenir tous les communiers, n'eussent-ils pas un pouce de terre en propre ». En ce temps-là (milieu du XVIII^e siècle), ce pays privilégié s'appelait tantôt « Montr », tantôt « Moutr », et ses habitants n'étaient pas les « Montreusiens », mais les « Montérans » ou les « Moutérans ». Ce dernier nom est encore en usage aujourd'hui chez les vieillards.

A Yverdon.

Il y a trois ans qu'étant allé voir à Yverdon mon vieux ami M. Roguin, je reçus une députation pour me remercier de quelques livres que j'avais donnés à la bibliothèque de cette ville. Les Suisses sont grands harangueurs ; ces messieurs me haranguèrent. Je me crus obligé de répondre, mais je m'embarrassai tellement dans ma réponse, et ma tête se brouilla si bien, que je restai court.

Dans une autre page des *Confessions*, Rousseau écrit :

En partant de Montmorency pour la Suisse (1762), j'avais pris la résolution d'aller m'arrêter à Yverdon, chez mon bon vieux ami M. Roguin, qui s'y était retiré depuis quelques années et qui m'avait même invité à l'y aller voir.

En entrant sur le territoire de Berne, je fis arrêter ; je descendis, je me prosternai, j'embrassai, je baisai la terre, et m'écriai dans mon transport : Ciel ! protecteur de la vertu, je te loue, je touche une terre de liberté ! Mon postillon me crut fou ; je remontai dans ma chaise, et peu d'heures après j'eus la joie aussi pure que vive de me sentir pressé dans les bras du respectable Roguin.

Je me trouvai si bien du séjour d'Yverdon, que je pris la résolution d'y rester, à la vive sollicitation de M. Roguin et de toute sa famille. M. de Moiry de Gingins, bailli de cette ville, m'encourageait aussi par ses bontés à rester dans son gouvernement. Le colonel (Roguin) me pressa si fort d'accepter l'habitation d'un petit pavillon qu'il avait dans sa maison, entre cour et jardin, que j'y consentis et aussitôt il s'empressa de le meubler et garnir de tout ce

qui était nécessaire pour mon petit ménage. Le jour de mon emménagement était déjà marqué, et j'avais écrit à Thérèse de me venir joindre, quand tout à coup j'appris qu'il s'élevait à Berne un orage contre moi. Le Sénat paraissait ne vouloir pas me laisser tranquille dans ma retraite. Au premier avis qu'eut M. le bailli de cette fermentation, il écrivit en ma faveur à plusieurs membres du gouvernement, leur reprochant leur aveugle intolérance, et leur faisant honte de vouloir refuser à un homme de mérite opprimé l'asile que tant de bandits trouvaient dans leurs Etats. Des gens sensés ont présumé que la chaleur de ses reproches avait plus aigri qu'adouci les esprits. Quoi qu'il en soit, son crédit ni son éloquence ne purent parer à ce coup. Prévenu de l'ordre qu'il devait me signifier, il m'en avertit d'avance ; et pour ne pas attendre cet ordre, je résolus de partir dès le lendemain.

Mme Boy de la Tour me proposa d'aller m'établir dans une maison vide, mais toute meublée, qui appartenait à son fils, au village de Môtiers, dans le Val de Travers, comté de Neuchâtel. Il n'y avait qu'une montagne à traverser pour m'y rendre. Le colonel Roguin voulut absolument passer avec moi la montagne, et venir m'installer à Môtiers.

Rousseau avait demeuré à Yverdon chez son ami Roguin de juin à septembre 1762, dans la maison dite « des colonnes », appartenant aujourd'hui à M. E. Mottaz, marchand de fer, rue de la Plaine n° 3, où était autrefois l'hôtel de la Croix-Blanche. Rien, dit-on, n'a été changé dans sa chambre.

Un moment, s'il vous plaît !

Que nos lecteurs nous pardonnent de les faire attendre encore le résultat du plébiscite sur les 10 *chœurs obligatoires*. Un correspondant de la dernière heure, dont l'avis ne manque pas d'intérêt, nous adresse une lettre presque au moment de la mise sous presse, c'est-à-dire trop tard pour qu'il nous soit possible de l'insérer. Ceci nous a donc obligé de modifier le résultat de la consultation et d'en différer d'une semaine encore la publication.

Mais, cette fois, tant pis pour les retardataires ! Le scrutin est irrévocablement clos.

ON AVOCAT BIN REBRIQUA

S TASSE sè passâvè on dzo áo tribunat. Bin su que vo voudrai bin savâi iô, mà ié djurâ de pas lo décélâ et, ma fâi ! faut vo conteintant dinse.

A ci tribunat que vo dyo, lài avâi on avocat que l'étai bin lo pe grand minna-mor que la terra pouâisse portâ. Ti lè témoin que veniant po dere cein que l'avant vu contre lo corps que détéindâi, la *Leinga rasseria* — lè dinse que l'avant batsi — lè fasâi ti passâ po dâi pandoure, dâi chenollie, dâi z'arsouille, et principalameint dâi dzanliau. Lè trainâvè pe bas que terra. Adan quand elliau témoin l'étant de son côté, faillai l'odore : l'étai reinque dâi « Vo z'ilé onna brava dzein » per ce, et « Vaitc omète ion que l'è hon-nito » per lè.